



Vente actif d une SCI en violant les statuts

Par **Sidoine78**, le **08/03/2019** à **15:36**

Bonjour,

Je suis associé d'une SCI composés de mon pere et de mes 4 freres. La sci dans laquelle nous sommes associés est propriétaire d'un immeuble de 7 appartements.

Lors d'une AG en la presence d'un administrateur judiciaire qui devait « chaperonner » mon pere car nous etions en redressement.... Il a ete décidé en AG spontanée de vendre 4 appartements.

3 mois plus tard, les 4 appartements étaient vendus

Ils agit d une vente forcee car en gros soit j acceptais la vente, soit l administrateur liquidé la sci sans même avoir tenté de loier les locaux qui etaient vides.

Bref, je viens de m'appercevoir que nous avons violé les statuts de La SCI. En effet, la sci à pour objet social, l acquisition et la location de ses biens, gestions, hors toutes activités commerciales.

Sommes nous dans l illégalités? Puis je faire une action pour faire annuler cette AG pour violation des statuts ? De plus, mon pere, s occupe des relations avec le syndic pour la SCI en sa qualité de gerant, sauf qu'au final etant donné que la sci n avait pas a vendre son actif, de facto il ne peut avoir comme rôle de gerer le syndic pour la sci....

Merci pour votre aide et vos reponses

Sidoine